

Le système de notation en France un handicap ?

Par **Aslinea**, le **24/01/2015** à **11:30**

Bonjour,

Je me pose quelques questions concernant la perception de la notation française par les universités étrangères.

En effet, en droit la notation est relativement stricte et dans la plupart des universités l'étudiant qui valide son semestre avec 12 de moyenne est considéré comme un bon étudiant. Lorsque l'on souhaite postuler à des cursus à l'étranger on nous demande souvent 2.1 (Uk grade) soit 14 de moyenne. Il est très difficile me semble t'il de valider une licence avec mention bien.

Savez-vous si les universités étrangères ont généralement conscience de la réalité du système de notation français ? Avez-vous des témoignages ?

Cordialement

Par **Alister**, le **24/01/2015** à **13:15**

Bonjour,

Je ne peux malheureusement pas t'aider mais je trouve ta question assez intéressante et serait de même curieux des réponses à envisager.

Très sincèrement, je ne pense pas que les universités étrangères aient réellement conscience de cette situation française.

De même aux Etats-Unis, avec leur système de "cum laude", "summa cum laude" etc, il est difficile de faire comprendre son statut d'étudiant français en essayant de le traduire sans que les notions ne correspondent tout à fait aux mentions françaises.

Dans tous les cas, je pense que ces réalités différentes se rapprochent un petit peu en M1/M2.